

Le travail, c'est la santé ?

Patrick Cerf (PS)

Le mal-être au travail désigne une dégradation de la santé physique et psychique des salarié-e-s due à une organisation défaillante du travail, au stress chronique, au harcèlement (moral et sexuel) et aux risques psychosociaux (surcharge, pression, manque de ressources). On parle de mal-être au travail dès lors que ces facteurs deviennent chroniques, nuisent à la santé, et poussent par exemple des personnes à réduire leur taux d'activité « pour ne pas tomber malade au travail ».

En Suisse, cette problématique s'aggrave : selon l'Enquête suisse sur la santé (OFS/SECO 2012-2022), le stress au travail touche 23% des actifs (+5 points depuis 2012, 25% chez les femmes), l'épuisement émotionnel (prélude au burnout) 25% des femmes et 19% des hommes, tandis que l'absentéisme moyen pour troubles psychiques est en constante et inquiétante augmentation.

Le canton du Jura ne semble hélas pas épargné par l'augmentation du mal-être au travail. Selon les observations des syndicats, il touche en grande partie les travailleuses et travailleurs précaires, mais tous les échelons hiérarchiques sont concernés, y compris les cadres.

Le mal-être au travail ne relève pas d'un problème individuel, de notre point de vue, mais bien d'un facteur structurel qui appelle une amélioration des conditions de travail, une prévention systématique des risques psychosociaux, et une politique de tolérance zéro envers le harcèlement moral et sexuel.

Nous observons que les données manquent cruellement de granularité cantonale, notamment sur les absences pour burnout (pathologie non reconnue comme étant une maladie professionnelle distincte) et leurs coûts pour les entreprises et l'État. Le temps est venu de réaliser un véritable état des lieux.

Le Gouvernement jurassien est prié de répondre aux questions suivantes :

1. **Existe-t-il des données générales ou une étude récente sur le mal-être au travail dans le canton du Jura, recensant les cas de stress chronique, d'épuisement émotionnel ou de burnout parmi les salarié-e-s, du privé et du public ?**
2. **Dispose-t-on de données fiables et actualisées sur :**
 - **Les absences de longue durée liées à des troubles psychiques dus au travail (burnout, dépression) dans le canton ?**
 - **Les coûts associés pour les entreprises jurassiennes (perte de productivité, remplacements) ?**
 - **Les répercussions pour l'État (prestations d'assurance-maladie, AI, pertes fiscales, absentéisme dans la fonction publique) ?**
3. **Dans le cas où aucune donnée fiable et récente n'est disponible, le Gouvernement est-il d'avis qu'un rapport cantonal exhaustif sur le mal-être au travail serait pertinent pour évaluer l'ampleur du phénomène, identifier les secteurs vulnérables et proposer des mesures préventives adaptées (évaluation des risques psychosociaux, formations, soutien aux PME) ?**
4. **Si oui, dans quel délai un tel rapport pourrait-il être réalisé et présenté au Parlement ?**
5. **Le postulat no 340, accepté par le Parlement en 2014 déjà, demandait notamment que soit étudié l'accès facilité à des compétences en matière de médecine du travail. Le rapport du Gouvernement est en finalisation depuis plusieurs années. Où en sont les réflexions ?**

Je remercie d'avance le Gouvernement jurassien de sa réponse.

Patrick Cerf (PS)

Co-signataires

- Lisa Raval (PS)
 - Gaëlle Frossard (PS)
 - Katia Lehmann (PS)
 - Pierre-André Comte (PS)
 - Sarah Gerster (PS)
 - Florence Chaignat (PS)
 - Fabrice Macquat (PS)
 - Valérie Bourquin (PS)
 - Françoise Schaffter Houlmann (PS)
 - Christophe Badertscher (PS)
 - Héloïse Girardin (PS)
 - Patrizio Robbiani (PS)
 - Pierre Sauvain (PS)
 - Folla-Gnimi Makanjou Douma (PS)
 - Martial Farine (PS)
 - Chantal Gerber (PS)
 - Julien Loichat (PS)
 - Jeanne Lusa (PS)
 - Sandra Monnerat Choffat (PS)
 - Marion Stadelmann (PS)
 - Marina Zuber (PS)

Intervention déposée officiellement le 25 février 2026